

CHAILLEVETTE

Bulletin Municipal

Juin 2017 - N° 33



Projet du restaurant scolaire



Ets BECKER

Tôles de bardage & couverture 1er et 2e choix
Tôles imitation tuiles - Tôles isolées

17 rue du Marvoux - 17890 CHAILLEVETTE

Tél. 05 46 36 66 05 / 06 08 83 21 48

E-mail : becerr@wanadoo.fr

www.becker-toles-bardage.fr

Nathalie MARQUET-GASS

Atelier de Tapisserie d'Ameublement
Cannage

5, rue de Chambion

17890 CHAILLEVETTE

Tél./Fax 05 46 36 65 81



Boulangerie - Pâtisserie

Pains spéciaux

Jérôme GAILLARDON



Chaque jour,
dans mon fournil,
je pétris et je cuis
votre pain.

Portage de pain
à domicile
tous les jours

12, rue de la Mairie - Chaillevette

05 46 36 63 46

Etaules

Création IMPRESSION

IMPRIMERIE
LAGARDE

■ Conseils
■ Proximité
■ Réactivité

SAUJON - Tél. 05 46 22 70 55
contact@imprimerie-lagarde.com



PEUGEOT

Sarl J&J Bourdeau

Agent Peugeot

Intervention toutes marques
Véhicules neufs et occasions

25, route du Magarin
17920 Breuillet
Tél. +33 (0)5 46 22 60 32
Fax + 33 (0)5 46 22 63 26
sarlj.bourdeau@orange.fr

www.peugeot.com

SARL HABITAT DÉCO

17

PEINTURE - DÉCORATION

06.45.55.54.90 / 06.29.17.70.12

38, porte du Bassin
17890 Chaillevette

habitatdeco@gmail.com

Facebook : habitatdeco17

Décoration, peintures à effet,
enduits décoratifs, stuc,
travail de la chaux, ravalement de façade,
imperméabilisation, nettoyage et traitement
de toiture, pose de sol PVC,
parquet flottant, moquette

n° siren : 81472211200012

Numéros utiles :

Mairie : 05 46 36 60 25

Ouverture au public

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h à 18 h

Service de garde des médecins :

le soir après 20 heures ou le week-end

à partir du samedi midi : 05 46 27 55 20

S.A.M.U. : 15 - Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 05 46 36 11 43 (La Tremblade)

EDF sécurité dépannage : 0 810 333 017

Sauvetage en mer : 05 56 59 82 00

Sommaire

Le mot du maire	3
Les décisions du conseil municipal	4/22
Informations municipales	23/26
Vie scolaire	26/28
Vie associative	29/33
État civil	34
Calendrier des manifestations	36

Directeur de la publication : Vincent Noël Griolet, maire de Chaillevette

Responsable de la publication : Guy Mary, maire-adjoint

Membres de la commission information :

Catherine Bouyer, Sylviane Sanchez, Jean-Michel Bouyer, Nathalie Gass, Philippe Ménadier

Imprimerie Lagarde - Saujon - Dépôt légal : 834



J'ai rêvé d'une mairie où tout serait facile, où il n'y aurait aucun problème de voirie, aucun problème d'urbanisme, où les voitures rouleraient lentement sans faire d'excès de vitesse en agglomération, et où les chevaux n'auraient pas la triste envie de fugues nocturnes au delà de leurs enclos !... ça, c'était avant ! Depuis, je suis devenu maire...

Ainsi, malgré toute la bonne volonté et la célérité que l'on puisse développer, le projet de restaurant scolaire de l'école a pris deux mois de retard pour des raisons absolument étonnantes. À l'échéance des délais habituels d'obtention du permis de construire, l'administration nous a fait savoir qu'elle s'accordait deux mois de réflexion supplémentaire au cas où le lieu choisi aurait recélé un site archéologique !

Personne n'est pourtant venu voir si quelque potentat romain ou gaulois avait eu la sinistre idée de laisser quelque trace de son passage en notre terre saintongeaise ! C'est ainsi, qu'en dehors de toute prévision, notre projet a pris deux mois de retard !

En ce qui concerne la voirie, les intempéries, le manque de disponibilité des entreprises, etc. etc. bref, les habitants de notre rue des Brandes vivent depuis des semaines un enfer pour aborder leur domicile ! Tout juste peut-on se satisfaire du fait que personne en cette artère ne nous réclame de ralentisseurs vu l'état de la chaussée ! Bon, Patience, nous avançons tout de même, et bientôt, alors que les lignes sont dès lors enfouies, nous aurons une rue nouvelle où il fera bon circuler !

La rue du Porche nous a causé aussi quelques soucis d'intendance ! L'étroitesse des lieux nous avait obligés, pendant l'enfouissement des lignes, à aménager un accès provisoire et inédit pour les riverains, et pour les riverains seulement, en haut de la dite rue qui se prolonge habituellement par un chemin piétonnier. N'a-t-il pas fallu au moment où les pluies hivernales rendaient l'opération délicate, que l'un des entrepreneurs opérant sur les lieux ait la triste idée d'y faire passer un camion ! Résultat, notre aménagement provisoire a ressemblé pendant quelques semaines à une piste du « Dakar » ! Cela nous a valu quelques réflexions pour le moins ironiques, mais tout de même une initiation inespérée au tout terrain pour les voisins !

Que dire enfin des problèmes, non encore résolus à ce jour, des impossibilités de construire que nous impose désormais l'État en divers points de la commune ! Votée en 1986, la Loi « Littoral » a soudainement été découverte par je ne sais qui en 2014, et a été interprétée de façon fort restrictive par... un certain nombre d'intervenants ! Des fois que la mer remonterait jusqu'à la rue des Brandes ou la rue du Jard ! Non, plus sérieusement il s'agit de densification de l'habitat. Et là, on nous oppose le fait que dans ces rues nous avons construit de façon insuffisamment dense et longitudinale. Il est vrai que nous n'avons recensé que 280 maisons dans ce que nous appelons le « fer à cheval » (rue du Jard, rue des Auriaux, rue du Jadeau, rue de la Sablière, et rue des Brandes). Il est vrai aussi que vu d'avion le spectacle de ces constructions pavillonnaires d'alignement inédit est insupportable, et qu'il est bien connu que chaque habitant le survolant tous les jours en attrape une migraine épouvantable !

Bref dans une rubrique précédente il m'avait été donné de vous dire que si je n'accordais pas de permis de construire dans ces parages, je risquais d'être traîné devant les tribunaux par les propriétaires, et que si je les accordais, c'était l'État qui pourrait le faire ! C'est désormais cette deuxième solution qui est intervenue !

Par pitié, si je vais en prison, pas d'oranges, je préfère les clémentines... Dans le mot « clémentines » il y a la racine du mot « clémence » !

S.A.R.L. ACLIMAT PALLUAS

Dépannage

Spécialiste

- Electricité Générale
- Climatisation
- Pompe à chaleur
- Plancher chauffant et rafraîchissant
- Domotique

3, route des Brandes
17890 CHAILLEVETTE
Tél./Fax 05 46 36 02 29
Portable 06 13 08 89 52

AUX CLAIRES FONTAINES

Chambres d'hôtes
Maïté et François de SARIAC

2, rue des Fontaines
17890 CHAILLEVETTE
05 46 36 51 88 / 06 72 57 77 50
auxclairesfontaines@gmail.com

Le conseil municipal a décidé :

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2017

**Approbation du procès verbal
de la réunion du Conseil municipal
du 14 décembre 2016**

Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2016

**Convention de maîtrise d'œuvre
avec le Syndicat départemental
de la voirie pour la réfection
de la rue des Brandes**

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'enfouissement des réseaux de la rue des Brandes, il s'agit maintenant de la remettre en état par un nouveau revêtement. Pour mener à bien ce projet de réfection, il propose que la conception, l'élaboration des dossiers de consultation et le suivi des travaux soient confiés aux Syndicat départemental de la voirie. Les travaux projetés concernent :

- Le traitement de la chaussée
- La gestion du réseau d'eaux pluviales
- La mise en place de signalisation verticale et horizontale

il convient de signer une convention définissant la maîtrise d'œuvre des services du Syndicat départemental de la voirie pour les missions projet (PRO), assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), la direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

L'enveloppe financière de ces travaux est évaluée à 260 000 € HT. La rémunération du Syndicat départemental de la voirie est fixée à 2.70 % du montant moyen des offres des candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE de confier au Syndicat de la voirie une mission de maîtrise d'œuvre pour le traitement de la chaussée, la gestion du réseau d'eaux pluviales et la mise en place de signalisation horizontale et verticale de la rue des Brandes aux conditions définies ci-dessus,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Syndicat départemental de la voirie,

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir.

**Convention avec le Syndicat
départemental de la voirie
pour mission de géolocalisation
et géoréférencement des réseaux
souterrains de la rue des Brandes**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la rue des Brandes, il convient de confier une mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains afin de respecter les obligations de repérage préalable des réseaux existants avant travaux. La rémunération de cette mission dans le cadre d'un marché passé par le Syndicat de la voirie avec Eifage d'Aytré s'élève à 6 970 € net et fait l'objet d'une convention entre la commune et le Syndicat départemental de la voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie de la rue des Brandes, de confier la mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains de la rue au Syndicat départemental de la voirie moyennant une rémunération de 9 670 € net,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Syndicat départemental de la voirie,

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir.

**Convention avec le Syndicat
départemental de la voirie
pour mission de coordination
en matière de sécurité
et de protection de la santé (SPS)
pour les travaux de réfection
de la rue des Brandes**

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la rue des Brandes, il convient de prévoir une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS). Cette mission obligatoire est destinée à prévenir les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs résultant des interventions simultanées ou successives de plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises. Le coordonnateur SPS effectue le suivi du chantier au fur et à mesure du déroulement de l'opération. Cette prestation qui s'élève à 1 120 € net est proposée dans le cadre d'un marché passé par le Syndicat départemental de la voirie avec Dekra de Saintes

et doit faire l'objet d'une convention entre la commune et le Syndicat départemental de la voirie. Le Conseil municipal devra autoriser le maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Brandes de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé au Syndicat départemental de la voirie moyennant une prestation de 1 120 € net,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Syndicat départemental de la voirie,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir.

Convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat départemental de la voirie pour l'aménagement de la rue de la Mairie

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition de la commission voirie de sécuriser la circulation des piétons rue de la Mairie, d'en matérialiser le stationnement et y ralentir la circulation souvent excessive ; il est nécessaire de l'aménager. Dans le cadre de cet aménagement de la rue de la Mairie, il propose que la conception, l'élaboration des dossiers de consultation et le suivi des travaux soient confiés au Syndicat départemental de la voirie. Les travaux projetés concernent :

- L'aménagement de l'ensemble de l'espace public inscrit dans l'emprise du projet, notamment l'organisation de la circulation et le stationnement des véhicules, la mise en accessibilité et la sécurisation des piétons,
- La création d'un cheminement piéton
- La création de places de stationnement.

Il convient de signer une convention définissant la maîtrise d'œuvre des services du Syndicat départemental de la voirie les missions d'esquisse (ESQ), projet (PRO), assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), la direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

L'enveloppe financière de ces travaux est évaluée à 59 000 € HT. La rémunération du Syndicat départemental de la voirie est fixée à 6.50 % du montant moyen des offres des candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE de confier au syndicat départemental de la voirie une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ensemble de l'espace public inscrit dans l'emprise du projet, notamment l'organisation de la circulation et le stationnement des véhicules, la mise en accessibilité et la sécurisation des piétons, La création d'un cheminement piéton, et la création de places de stationnement de la rue de la Mairie aux conditions définies ci-dessus,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Syndicat départemental de la voirie,

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir.

Convention avec le Syndicat départemental de la voirie pour mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains de la rue de la Mairie

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la mairie, il convient de confier une mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains afin de respecter les obligations de repérage préalable des réseaux existants avant travaux. La rémunération de cette mission dans le cadre d'un marché passé par le Syndicat départemental de la voirie avec Eiffage d'Aytré s'élève à 4 330 € net et fait l'objet d'une convention avec le Syndicat départemental de la voirie. Le Conseil municipal devra autoriser le maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie de la rue de la Mairie, de confier la mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains de la rue au Syndicat départemental de la voirie moyennant une rémunération de 4 330 € net,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Syndicat départemental de la voirie

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir.

Convention avec le Syndicat départemental de la voirie pour mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour travaux d'aménagement de la rue de la Mairie

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la Mairie, il convient de prévoir une mission de coordi-

nation en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS). Cette mission obligatoire est destinée à prévenir les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs résultant des interventions simultanées ou successives de plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises. Le coordonnateur SPS effectue le suivi du chantier au fur et à mesure du déroulement de l'opération. Cette prestation qui s'élève à 800 € net est proposée dans le cadre d'un marché passé par le Syndicat départemental de la Voirie avec Dekra de Saintes et doit faire l'objet d'une convention avec le Syndicat départemental de la voirie. Le Conseil municipal devra autoriser le maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Brandes de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé au Syndicat de la voirie moyennant une prestation de 800 € net,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Syndicat départemental de la voirie,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir.

Proposition de convention pour la contribution des bassins versants aux écoulements vers le marais doux

Le maire informe le conseil que les marais doux d'Arvert et de Saint-Augustin ont fait réaliser une étude à l'Unima pour évaluer les quantités d'eaux envoyées dans le marais par les dix communes des bassins versants et impactant très fortement la consommation électrique. L'Unima a réuni les 10 maires pour leur proposer une convention de participation annuelle aux frais de fonctionnement proportionnellement aux quantités évacuées pour chaque commune. Le montant de la convention pour Chaillevette s'élèverait à 747 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 10 voix contre et 4 abstentions

REFUSE cette convention et n'autorise pas le maire à la signer.

Discussion : M. Ménadier fait part au conseil que selon lui, il s'agit d'un problème interne aux marais doux et qu'en aucun cas il ne concerne les communes du bassin versant. Les agriculteurs évacuent l'eau pour ne pas que les maïs semés dans les marais soient inondés.

M. de Sariat demande que la qualité des eaux soit analysée afin de savoir si les pesticides utilisés pour traiter les maïs sont rejetés dans les eaux de la Seudre.

M. Ménadier reprend la parole pour dire que les cultures tant pour le maïs que pour les cultures maraîchères sont faites dans des zones inondables en connaissance de cause et qu'il faut en assumer les conséquences.

Le maire précise qu'avant l'installation des pompes dans les années 60, l'évacuation des eaux se faisait de façon gravitaire sans problème mais que les fossés ne sont pas entretenus ce qui entraîne plus vite un niveau d'eau important.

Loi Alur et transfert de compétences en matière de PLU

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi Alur ;

Vu l'article 136-II de la loi : la communauté d'agglomération existante à la date de publication de la loi Alur, et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi Alur, soit le 27 mars 2017 ;

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences dans les 3 mois précédant ce terme (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), à savoir au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population au sein de la communauté d'agglomération ;

Considérant que l'étude du schéma directeur des eaux pluviales a déjà été demandé à l'unima en vue de la révision du PLU de la commune de Chaillevette et que les élus souhaitent conserver la possibilité d'agir sur les décisions à venir,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

REFUSE le transfert automatique des compétences du PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu vers la communauté d'agglomération Royan Atlantique

CHARGE le maire de notifier cette délibération à M. le Président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique.

Questions diverses

Mme Bouyer informe les élus que le concert des jeux musicaux de Chaillevette aura lieu le 29 juin en soirée. Elle indique également que la CARA a fait son choix de communes pour le Sentier des Arts et, que la commune de Chaillevette a été retenue pour exposer des « œuvres monumentales et éphémères » de septembre à novembre 2017.

Elle propose également d'installer une « boîte à livres » à côté de l'aire de jeux pour les enfants. Il s'agit de mettre les livres à disposition des personnes, en libre accès mais à l'abri afin que chacun puisse disposer de lecture soit en emprunt, soit en lecture sur place.

M. le Maire rappelle à ce sujet qu'une administrée se propose de recommencer des permanences pour la bibliothèque qui est en sommeil depuis 2 ans.

Mme Gass demande qu'à l'arrivée des beaux jours, un rappel soit fait aux administrés concernant la prolifération et la destruction des frelons asiatiques, notamment dans Chaill'Infos.

Mme Poitevin demande comment se passe les raccordements téléphoniques et électriques de riverains de la rue des Brandes suite aux travaux d'enfouissement. Vont-ils faire des tranchées dans les jardins ? Le raccordement se fera en souterrain jusqu'aux maisons en passant de façon la moins contraignante possible pour les riverains. Une convention a été signée entre chaque riverain et l'entreprise d'enfouissement.

M. de Sariac signale que le robinet pour couper l'eau de la salle en bas du camping (salle informatique) est grippé. Il y a de l'eau au niveau des WC et ça goutte en permanence.

Les WC place de Verdun ne fonctionnent toujours pas. En effet, l'entreprise a été contactée à maintes reprises pour terminer les travaux (dernière relance lundi 30/01 avec engagement de venir avant ce jour 01/02).

Ceux du port de Chatressac qui doivent être aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont une fermeture manuelle. Il faut vérifier qu'elle soit accessible à une personne en fauteuil roulant. Quant à ceux du port de Chaillevette ils ne sont pas en bon état, peu pratiques et la porte ne ferme pas. Il serait nécessaire de changer la porte mais la question se pose de les conserver. De plus le tableau électrique à côté n'est pas sécurisé comme celui du port de Chatressac.

M. de Sariac demande où en sont travaux des cloches de la mairie. M. le Maire répond que les ferrures abîmées qui les soutenaient ont été changées et qu'il a fallu également changer le joug de bois qui soutient l'ensemble pour un montant supplémentaire de 665 € H.T.

M. de Sariac demande à nouveau que la pendule de façade de la mairie soit remise en état. M. le Maire lui rappelle que pour ce faire il faut faire créer une trappe de visite dans le toit du bâtiment, l'existante ayant été supprimée lors des travaux de réfection de la mairie empêchant l'accès à la pendule. M. de Sariac demande qu'une trappe soit refaite pour y accéder.

Il réclame également une sécurisation de la poste en cas d'intrusion pendant les heures d'ouverture. L'agence postale est isolée et personne n'entendrait en cas d'attaque. Il souhaite qu'une sonnette reliant la mairie ou la gendarmerie soit installée. M. Duc lui signale qu'en cas d'attaque il ne faut pas d'intervention immédiate sans vérification afin de ne pas risquer une surenchère de violence et que la consigne dans ce cas est que l'agent braqué donne ce qu'elle a sans résister. Une sonnette pour alerter pourrait semble-t-il la rassurer.

Il signale également à nouveau les problèmes de circulation des bus et les manœuvres de demi-tours sur la place de Verdun qui lui semblent dangereuses. Il demande pourquoi les arrêts de bus scolaires n'ont pas d'abris bus aux normes comme celui situé au rond-point d'entrée de bourg. Mme Sanchez et M. Duc lui répondent que le réseau scolaire est géré par la CARA. La demande a été faite par les élus de Chaillevette et il leur a été répondu que les aménagements étaient effectués sur le réseau principal et que les transports scolaires étant affiliés au réseau secondaire les travaux ne seraient envisagés que plus tard lorsque le réseau principal serait achevé. Il est malheureusement difficile aux petites communes de se faire entendre aux réunions de commissions de la CARA.

Il aborde également le projet de l'aire multisports pour les adolescents. M. le Maire lui répond que ce projet est mis en suspend pour 2017 au vu du coût de la réalisation du restaurant scolaire, la mise aux normes des structure communales pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite qui vont mobiliser les droits de subvention de l'État et le coût important de l'aire multisports ne permet pas de réaliser ce projet sans subvention.

M. Desmoulins demande que des travaux soient réalisés quereux des Fontaines et chemin du Maine Labrette car la voirie est en mauvais état. M. Mary lui répond que le quereux des Fontaines est prévu en point à temps pour 2017. Il faudra voir pour la rue du Maine Labrette.

M. Duc intervient pour demander que du point à temps soit également prévu chemin du Bois et sentier de Barbecane après les travaux de la rue des Brandes.

M. Desmoulins demande également que la rue du Maine Labrette soit mise en sens unique car la circulation y est dangereuse à double sens. Il faut également demander que M. Piaud, riverain de la rue de Beauregard et du Maine Labrette élague ses arbres qui dépassent largement sur la chaussée occasionnant une gêne pour la circulation, voire un danger. Il y a d'autres propriétaires concernés par cette nécessité d'élague.

Mme Sanchez signale que les filets des mini butts de football ont été commandés.

SÉANCE DU 9 MARS 2017

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} février 2017

Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2017.

M. de Sariac précise toutefois qu'en ce qui concerne la réparation des cloches, il ne s'agissait pas de celles de la mairie mais de celles de l'église. Par ailleurs, en ce qui concerne la trappe à faire faire à la mairie pour accéder à la pendule du toit, M. de Sariac précise qu'il n'a pas demandé qu'une trappe soit créée mais seulement que la pendule soit réparée.

Extension réseau éclairage public rue du Château d'eau - rond-point RD14

Afin d'améliorer la sécurité des usagers, et particulièrement celle des jeunes qui vont prendre le bus, il a été demandé au Département de réhabiliter et sécuriser le cheminement piétons du rond-point de la RD14 à l'entrée de bourg. Toutefois la partie éclairage public reste du domaine communal. Un devis a été demandé au Sdeer pour la mise en place de candélabres sur ce parcours. Il s'élève à 38 794.63 € dont 19 593.26 € à charge de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis de 38 794.63 € proposé par le Sdeer pour l'extension du réseau d'éclairage public dont 19 593.26 € à charge de la commune,

- **DÉTERMINE** la durée de remboursement sur 5 ans soit 3 918.65 € par an,

- **AUTORISE** le maire à signer les pièces à intervenir.

M. de Sariac demande que le réseau électrique de ce secteur soit vérifié avant car l'éclairage public de ce secteur tombe régulièrement en panne.

Avenant N°1 marché de maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire l'architecte établit toujours un devis d'honoraire au vu de la première estimation du projet de maîtrise d'œuvre, en l'occurrence celui proposé par la CARA lors de l'appel d'offre. Il adresse ensuite un avenant à la commune pour régulariser le montant de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le taux de rémunération de la mission de base est de 8.5 %. Or, des prestations supérieures, dues entre autres, à la démolition du bâtiment existant modifie le montant de l'estimation des travaux retenu pour le calcul de la rémunération de la maîtrise d'œuvre. Celui-ci estimé à la remise du projet est de 625 475.30 € HT.

Le taux de rémunération de la mission de base reste à 8.5 %. Le montant de la rémunération de la mission est donc porté à $625\,475.30 \times 8.5\% = 53\,165.40$ € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Archi'texture pour un montant de 25 965.40 € HT soit un montant total de la mission de maîtrise d'œuvre de 53 165.40 € H.T.

- **AUTORISE** le maire à signer les pièces à intervenir.

Restaurant scolaire : demande de subvention au titre de la DETR

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est possible de solliciter des subventions pour la construction du restaurant scolaire. Le projet du maître d'œuvre s'élève à 624 975.30 € Les crédits seront inscrits au budget 2017.

Une aide financière est susceptible d'être accordée au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, opération patrimoine communal et intercommunal (enfance jeunesse – restaurants scolaires) au taux de 25 %.



Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention au titre de la DETR : 25 % soit 156 244.00 €

Subvention du Conseil général : 25 % soit 156 244.00 €

Fonds de concours (50 % du solde) plafonné à : 150 000.00 €

Autofinancement 26 % : 162 487.30 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits au budget 2017,

- **SOLLICITE** la subvention au titre de la DETR,

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Subvention au titre de la DETR : 25 % soit 156 244.00 €

Subvention du Conseil Général : 25 % soit 156 244.00 €

Fonds de concours (50 % du solde) plafonné à : 150 000.00 €

Autofinancement 26 % : 162 487.30 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à intervenir.

Restaurant scolaire : demande de subvention auprès du Département

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est possible de solliciter des subventions pour la construction du restaurant scolaire. Le projet du maître d'œuvre s'élève à 624 975.30 €.

Une aide financière est susceptible d'être accordée par le Département dans le cadre des opérations de construction de locaux scolaires au taux de 25 %. S'agissant d'une construction neuve, il est également possible de solliciter le Département pour une aide à l'acquisition de mobilier estimée à 11 860.00 € H.T. et du matériel de cuisine estimé à 32 620.00 €). Dans ce cas, le montant total du projet s'élève à 669 455.30 €.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention au titre de la DETR : 25 % soit 156 244.00 € (base hors matériel et mobilier)

Subvention du Conseil général : 25 % soit 167 364.00 €

Fonds de concours (50 % du solde) plafonné à : 150 000.00 €

Autofinancement 29 % : 195 847.30 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits au budget 2017,

- **SOLLICITE** la subvention auprès de Conseil général

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Subvention au titre de la DETR : 25 % soit 156 244.00 € (base hors matériel et mobilier),

Subvention du Conseil Général : 25 % soit 167 364.00 €,

Fonds de concours (50 % du solde) plafonné à : 150 000.00 €,

Autofinancement 29 % : 195 847.30 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à intervenir.

Demande de subvention pour la mise en place du Document unique (DU).

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans le champ des obligations légales des employeurs du secteur public territorial. Il faut établir un Document unique, qui répertorie les situations de travail et les risques professionnels encourus.

À ce titre, le Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Une demande de subvention va être faite auprès du Fonds national de prévention en vue d'initier une démarche de prévention des risques professionnels et de réaliser le document unique.

Dans cette optique, M. le Maire demande le bénéfice de la subvention à la commune de Chaillevette, afin de financer le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche.

Ces explications entendues, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DONNE ACTE** au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- **APPROUVE** l'engagement dans la réalisation de la démarche de prévention des risques professionnels,

- **DÉCIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en place de cette action,

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et pour signer les pièces s'y rapportant.

Engagement de principe sur la réalisation ou non d'un ouvrage de protection sur le périmètre communal

Dans le cadre du PAPI Seudre (Programme d'action et de prévention des inondations), une convention pour la mise en place des repères de crues ou de submersions a été signée entre la commune de Chaillevette et le SMAS Sage Seudre conformément à la délibération du 4 juin 2015.

L'étape suivante consiste à acter le projet d'une digue en terre rapprochée des habitations et ouvrages hydrauliques associés. Le coût serait 1 283 500 € financé à 40 % par l'État, 20 % par le Département, 20 % par la Région et 20 % par la CARA.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L211-7,

Vu la circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR »,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, relative à l'attribution de la compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant la responsabilité des collectivités territoriales en termes de protection des biens et des personnes,

Considérant les dommages causés par les événements climatiques exceptionnels et notamment ceux dus aux tempêtes Martin le 27 décembre 1999 et Xynthia le 28 février 2010,

Considérant les mesures de prévention et de protection de la population à mettre en œuvre pour éviter que se reproduisent les conséquences tragiques de ces événements climatiques exceptionnels,

Considérant l'avis favorable de la commission mixte Inondation du 9 octobre 2013 au PAPI d'intention « Bassin de la Seudre »,

Considérant l'élaboration d'un PAPI complet « Bassin de la Seudre » suite au PAPI d'intention du 9 octobre 2013:

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'élaboration d'un PAPI complet « Bassin de la Seudre » et d'une stratégie de protection visant à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires face aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la prévention des inondations sera une compétence intercommunale, impliquant la gestion des ouvrages de protection contre les inondations,

M. le Maire informe le Conseil municipal du coût de l'ouvrage de protection proposé sur la commune de Chaillevette. Il expose l'avis technique formulé par le Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre, sur l'intégration de l'ouvrage et la stratégie de protection du PAPI complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de protection des personnes et des biens proposé sur la commune de Chaillevette

- **SOUHAITE** que des études complémentaires viennent préciser le projet avant sa mise en exécution.

Contrat d'étude et de conseil en assurance

Le contrat d'assurance de la mairie avec la SMACL date de 1998 et il est nécessaire de refaire une mise en concurrence. Les assurances étant des contrats spécifiques et complexes il est préférable pour les collectivités territoriales de passer par l'intermédiaire d'une société de conseil spécialisée. La commune de Saint-Augustin, dans le même cas, a proposé aux communes alentour concernées de regrouper la prospection par une seule société de courtage qui prendrait en charge, l'étude des biens de la commune, la consultation des assureurs, l'analyse des offres et l'assistance à l'attribution du marché pour un montant de 2 500 € H.T. par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** de ne pas répondre favorablement à la proposition de la Société Protectas pour un montant de 2 500.00 €,

- **N'AUTORISE PAS** le maire à signer le contrat proposé.

Orange - Projet de mise en place d'un pylône pour déploiement 4G

Orange projette d'installer un pylône sur la parcelle B0944 place de Verdun, leur appartenant, d'une contenance de 84 m², à côté de la centrale téléphonique existante. L'édifice aura une emprise au sol, selon les informations orales d'Orange, de 5 m² maximum, pour une hauteur de 24 m. Le déploiement concernera les réseaux Orange et Sosh pour la téléphonie et la 4G.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE le principe de déploiement du réseau de téléphonie et de 4G,

REFUSE l'implantation d'un pylône sur la parcelle B0944 indiquée vu sa situation au milieu des habitations et en limite d'une place publique au centre de la commune,

DEMANDE une rencontre avec Orange pour un autre emplacement.

Projet acquisition parcelle rue du Porche

Lors de sa réunion du 23 novembre 2016 le Conseil municipal avait décidé de proposer à Mme Moeyaert un prix de 25 € maximum du m² pour l'acquisition de sa parcelle n° A802. Mme Moeyaert est propriétaire d'une seconde parcelle mitoyenne A1248 pour un total des deux parcelles de 594 m². Elle souhaitait vendre les deux parcelles ensemble et le tout pour 20 000 € soit 33.67 € le m², après négociation elle a accepté de descendre à 19 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** le prix de vente de 19 000 € de Mme Moeyaert,

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte d'acquisition et toute pièce à intervenir en cas d'accord entre les parties.

Désignation d'un élu référent à la sécurité routière

Le préfet a demandé à chaque commune du département de désigner un référent à la sécurité routière en vue d'une action de prévention départementale en relation avec les communes.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer un élu référent à la sécurité routière suite au courrier de la préfecture sollicitant cette nomination.

Le maire propose d'être lui-même ce référent.

M. de Sariac se propose également.

Le vote a lieu à mains levées :

N.-V. Griolet : 8

F. de Sariac : 4

Abstentions : 3.

M. le Maire est désigné référent à la sécurité routière pour la commune de Chaillevette, M. de Sariac est désigné suppléant après accord de la préfecture.

Suite à l'appel téléphonique effectué auprès des services de la préfecture, la désignation d'un suppléant est acceptée.

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil des problèmes des certificats d'urbanisme et permis de construire contestés par la préfecture. Ces CU et permis, bien que retournés négatifs par les services de la CARA avaient été accordés par le maire en jugeant que l'interprétation de la loi littoral qui était faite était trop restrictive. En effet cette loi interdit d'étendre les hameaux mais en ce qui concerne la commune de Chaillevette, constituée uniquement de hameaux, ces permis et CU concernent les terrains de la rue des Brandes et permettent de remplir les dents creuses sans extension du secteur bâti. De plus, la rue est en cours d'aménagement et desservie par tous les réseaux.

M. le Maire donne lecture de sa réponse à la sous-préfète par courrier recommandé du 28 février dernier qui justifie de la constructibilité des terrains concernés. Il précise qu'aucune réponse ne lui est encore parvenue. En attendant plus de précisions et des discussions avec la préfecture, il se doit de ne pas accepter les CU à venir de ce secteur. Mme Bouyer rappelle que bien qu'en désaccord avec cette loi, nous sommes dans l'obligation de la respecter et suivre les directives des services instructeurs et de l'État et qu'il n'aurait pas fallu signer sans accord en amont et qu'il serait nécessaire de trouver un accord. M. le Maire lui répond qu'il pense avoir appliqué de façon la plus rigoureuse la Loi Littoral et notamment le suivant les prescriptions de Mme la Ministre.

Mme Bouyer demande que l'entreprise qui effectue les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Brandes rebouche les tranchées en travers pour permettre aux véhicules de rouler correctement puisque la rue a été ré-ouverte à la circulation.

Il y a également un poteau, supportant des câbles téléphonique, électrique et de l'éclairage public qui penche dangereusement depuis la tempête. Malgré les signalements aux entreprises concernées, rien n'est fait.

M. de Sariac évoque l'exposition de la Santonine sur « Chaillevette autrefois » qui a eu beaucoup de succès durant le week-end et lundi avec les enfants des écoles. Concernant la voirie, la rue du Maine Auriou est très abimée au niveau de l'arrêt de bus. La rue du port est terminée, mais il sera nécessaire de mettre de la grave de chaque côté pour atténuer le dénivelé du fossé.

Au port de Chaillevette une cabane a été endommagée par un 4x4 ainsi que 2 compteurs électriques extérieurs. Cette même nuit, l'aire de jeux, des parterres de la Santonine et une barque du rond-point ont également été dégradés avec des traces de pneus. Il semblerait que ce soit le même véhicule.

Il note également qu'un utilisateur de camping-car semble effectuer son nettoyage et le remplissage de son véhicule sur la vanne reliée au compteur d'eau de l'agence postale et des WC publics. Cela expliquerait la consommation importante au compteur alors qu'aucune fuite n'a été détectée.

M. de Sariat se plaint d'un feu de déchets végétaux effectué par les agents municipaux le 13 février 2017 après la tempête. En effet, des arbres de l'ancien camping sont tombés et s'apercevant qu'ils avaient des termites, les agents les ont brûlés sur le côté du camping coté stade.

M. Volay signale pour M. Desmoulins absent, qu'une partie de l'élagage de la rue du Maine Labrette reste à

faire. M. le Maire répond que le riverain concerné a effectué son élagage, celui qui reste est sur un terrain communal et sera effectué.

Mme Bazin signale qu'il n'y a plus d'éclairage rue du Porche. Il n'y en a plus non plus rue des Marais Salants ajoute Mme Bouyer. Cela a été signalé.

Mme Bazin informe également que le carnaval de l'association des parents d'élèves aura lieu le 31 mars 2017 après l'école, soit dans l'ancien camping, soit à la salle municipale selon la météo. Elle demande où il sera possible de brûler l'arbre du carnaval en toute sécurité. Le terrain de football semble le plus adapté avec la possibilité de brancher un tuyau d'eau à partir des vestiaires. Il faudra prévoir des barrières.

CORDOUAN PÊCHE
évasion



Julien Fesseau
Guide de pêche diplômé Jeunesse et Sport
06 68 00 79 05
www.cordouan-peche-evasion.com
f Cordouan Pêche evasion

CARROSSERIE AUGUIN SARL  

agrée assurances

Peinture auto-moto différents supports
Change pare-brise / Réparation impact
Passage marbre / Plaque immatriculation
Prêt véhicule

120 bis, avenue de l'Étrade - 17 530 ARVERT
Tél. : 05 46 36 49 66
carrosserieauguin@sfr.fr

BRICO PRO **SARL SOBRIAL ETS PORTIER**



BRICOLAGE
MATERIAUX
JARDINERIE



SERVICE APRES VENTE ASSURE EN MAGASIN

2 Ter rue des justices - 17530 ARVERT
Tél : 05.46.36.46.80
www.bricopro-arvert.com



Coiffure homme Fabrice
05 46 47 45 66
28, rue Charles Hervé - 17750 Étaules

GRANIT & MARBRE
Création
Christine et Jean-François Bijotat

Granit **Marbre** **Pierre**

Décoration - Conseil
De la cuisine au jardin, personnalisez votre habitation

Nous créons, fabriquons et posons des plans de travail cuisine, des plans de salle de bain et tout mobilier intérieur et extérieur dans un large choix de matériaux

ZAC des Brégaudières - 17390 la Tremblade
Tél. 05 46 36 84 42 - Port. 06 73 22 45 31
www.granitetmarbre-creation.fr

METI.BAT.
Entreprise Générale du bâtiment

NEUF - RÉNOVATION
Carrelage, faïence, clôture, toiture, enduits,
isolation des combles, nettoyage toiture
ou terrasses ou murs, terrassements (mini-pelle),
bétons lavés, placoplâtre, ravalement, peinture



20 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE

Yannick METIVIER

19 A, rue du Jard 17890 CHAILLEVETTE
Tél. : **05 46 36 62 31 - 06 69 79 70 83**
meti.bat@wanadoo.fr

SÉANCE DU 11 AVRIL 2017

**Approbation du procès verbal
du conseil municipal du 9 mars 2017**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mars 2017 par 10 voix pour et 1 abstention.

Mme Bazin, ayant le pouvoir de M. de Sariac, donne lecture des explications écrites transmises par ce dernier concernant son abstention :

Trop de points discutés lors de notre Conseil municipal, ne sont pas pris en compte dans ce PV (ou « projet de délibération »?!).

Point 2017Mars02 : Extension réseau éclairage public Rue du Château d'eau-Rond point RD14 :

Outre le fait que l'éclairage de ce secteur fait l'objet de pannes chroniques, on peut se poser des questions concernant l'efficacité de cet investissement. Ce n'est d'ailleurs pas le seul endroit de la commune qui subit de tels dysfonctionnements. Investir c'est bien, mais à condition que l'existant fonctionne déjà efficacement et au moindre coût...notre éclairage est vétuste et énergivore. Et puis nous avons plusieurs arrêts de bus à l'intérieur de la commune qui mériteraient eux aussi de bénéficier en priorité d'un éclairage adapté à la sécurité des usagers enfants et adultes. La société SDER qui entretient notre éclairage public ne nous apporte pas les services attendus et nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas. Prenez contact avec les communes avoisinantes, sans oublier la Tremblade.

Point 2017Mars03/04/05: Avenant N°1 Marché de Maîtrise d'oeuvre du restaurant scolaire :

Après réflexion, il est surprenant qu'un organisme (CARA ou architecte) qui se soit trompé dans son diagnostic de l'état des lieux préalable à toute proposition de projet crédible et fiable, tant architectural que financier, n'assume pas lui aussi une part du surcoût lui incombant. Le taux FIXE de 8,5% appliqué sur un montant quasiment doublé pourrait quand même faire l'objet d'une négociation soit d'aide supplémentaire de la CARA, soit d'une baisse du taux avec l'architecte. Ce n'est pas la Mairie qui est fautive dans ce dépassement, mais c'est elle qui en assume les frais. Pour information : le Conseil Général n'existe plus...nous avons un Conseil Départemental.

**SEUDREMENT
KAYAK**



Port de Chatressac
17890 Chaillevette **07 86 88 20 57**
www.seudrementkayak.com



05 46 36 64 24

**MEYNARD
Patrick**

MAÇONNERIE - MINIPELLE - COUVERTURE

16, rue du Bourg - 17890 CHAILLEVETTE

SUPER U

107, rue de l'Étrade
17530 ARVERT
Tél. : 05 46 36 46 57
Ouvert 7 J/7



**Bar Hôtel Restaurant
LES 3 CANARDS**

Avallon - **17530 ARVERT**
les3canards.skyblog.com
www.les-3canards.fr

05 46 36 40 43

Point 2017Mars08 : Contrat d'étude et de conseil en assurance :

Nous avons refusé la proposition d'étude et de conseil de la société Protectas dont le montant pour cette prestation était de 2500€.

D'autres pistes ont été proposées pour cette nécessaire révision de nos polices d'assurances qui n'ont pas été reprises dans le PV .

Tout d'abord, recevoir la société SMACL pour qu'elle nous détaille tous nos contrats d'assurances...ils datent de 1998 ! Cela fera 19 ans qu'aucune révision, mise en concurrence n'a été réalisée alors qu'une fréquence de 3 ans serait un indicateur de bonne gestion !

- 1) Une commission ponctuelle de conseillers municipaux pourrait prendre en charge cette analyse et lancer les appels de mise en concurrence.
- 2) La commission d'achats groupés inter-communale dont fait partie Vincent Griolet pourrait aussi s'en charger. Cette synergie regroupant plusieurs communes pourrait d'ailleurs avoir un effet amplificateur de baisse de prix.

Point 2017Mars09 : Orange – Projet de mise en place d'un pylone pour déploiement de la 4G :

Notre délibération sur ce point, tout en allant dans l'acceptation de la 4G, s'est opposé à des installations « anarchiques » qui altéreraient l'image de la commune.

D'autres endroits existent, plus discrets sans dénaturer le paysage. Le château d'eau est un point particulièrement dominant pour permettre une plus grande couverture de cette 4G.

Mais au delà de la demande d'Orange, notre conseil municipal n'a pas répondu à la question concernant les autres opérateurs qui ne vont pas manquer de nous solliciter...concurrence oblige. Et dans ce cas les arrangements d'itinérance n'existent pas.

Compléments d'informations concernant les questions diverses :

> Les dégradations constatées sur la cabane et les tableaux électriques au port de Chaillevette, sur le massif fleuri du parking de la salle des fêtes, au rond point de la D14, au point de vue de Chassagne ont été faites sur une durée d'une quinzaine de nuits et non pas en une seule nuit.

> Les camping-cars stationnant derrière la poste et susceptibles d'être la cause de la surconsommation d'eau sont revenus s'y installer le mardi 28 Mars au soir.

> Le brûlage de l'arbre soit disant termité déplacé de l'ancien camping vers le côté du terrain de foot n'a pas respecté les règles d'écobuage édictés par le préfet de la Charente-Maritime en date du 9 février 2010. Pour rappel, l'écobuage doit rester exceptionnel, notre commune disposant d'une déchetterie et il y en a d'autres dans un alentour proche.

Ces règles sont tout autant simples que strictes :

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage, *(ce n'a pas été le cas)*
- Être éloigné d'au moins 20m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique,
- Respect des interdictions temporaires émises lors d'une période à risque sévère,...,
- Vitesse du vent faible, *(le vent soufflait par bourrasques de 60 à 70km/h dicit météo France)*
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir,tuyau d'arrosage, etc), *(rien de tel n'était à disposition du personnel municipal)*
- Surveillance permanente jusqu'à extinction complète du foyer. *(ce n'était pas le cas le soir après le départ du personnel, je l'ai vérifié personnellement et les braises étaient encore bien actives)*

La commune dans ce domaine devrait montrer l'exemple, il est d'ailleurs tout aussi incompréhensible que le personnel municipal continue à brûler les documents confidentiels de la Mairie alors qu'il existe des broyeurs très performants garantissant cette confidentialité des informations.

A propos de mes dires sur l'interdiction de déplacer du bois termité je vous ai fait suivre la loi no 99-471 du 8 juin 1999, signé par Jacques Chirac que vous n'avez pas manqué de lire avec attention. Ce n'est pas le seul texte existant à ce sujet.

Compte administratif 2016 commune et ports

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Michel Bouyer, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Noël Vincent Griolet, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par 9 voix pour et 1 abstention

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-156 048,55			731 905,57		575 857,02
Opérations exercice	250 621,82	404 983,00	743 208,06	968 308,13	993 829,88	1 373 291,13
TOTAL	250 621,82	404 983,00	743 208,06	968 308,13	993 829,88	1 373 291,13
Résultat exercice		154 361,18		225 100,07	0,00	379 461,25
TOTAUX CUMULÉS	-1 687,37			957 005,64	0,00	955 318,27
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-1 687,37			957 005,64		955 318,27
	COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE PORTS					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		109 160,66		34 727,32		143 887,98
Opérations exercice	5 263,85	44 996,43	50 418,48	36 371,20	55 682,33	81 367,63
TOTAL	5 263,85	44 996,43	50 418,48	36 371,20	55 682,33	81 367,63
Résultat exercice		39 732,58		-14 047,28		25 685,30
TOTAUX CUMULÉS		148 893,24		20 680,04		169 573,28
RÉSULTATS DÉFINITIFS		148 893,24		20 680,04		169 573,28

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2016 commune

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal par 10 voix pour, 1 abstention déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et peut être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Mme Bazin donne lecture du commentaire écrit transmis par M. de Sariac :

Comptes de gestion 2016 Commune : Abstention

Explications points 2 & 3 => Je ne doute pas de la rigueur et de l'exactitude des chiffres présentés.

Mais je ne suis pas sûr que tout ait été fait pour optimiser nos coûts, ni d'avoir su profiter des circonstances exceptionnelles de l'année 2016 avec un prix de l'énergie très bas (avec l'incidence sur tous les produits issus du pétrole... bitume inclus !), de la mise en concurrence tardive du syndicat de la voirie vis à vis d'autres prestataires plus performants, de taux d'intérêt très bas qui auraient permis d'être plus ambitieux dans nos projets sans endettement excessif, de renégocier nos emprunts en cours. L'année 2015 était déjà orientée sous de bonnes indications.

Je ne peux donc pas valider ces comptes avec de tels oublis de circonstances.

Compte de gestion 2016 ports

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 des ports

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion des ports dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et peut être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Mme Bazin donne lecture du commentaire écrit transmis par M. de Sariac :

Comptes gestions 2016 Ports : RAS, manque d'infos de la vie de la commission portuaire.

PHARMACIE de BREUILLET

☎ 05.46.22.76.09

Matériel Médical, Homéopathie
Orthopédie, Aromathérapie
Vétérinaire

www.pharmacie-de-breuillet.fr

Valéry BERGEON
Artisan PLAQUISTE

valery.bergeon@sfr.fr

05 46 76 39 71 - 06 87 85 12 90

Affectation du résultat budget de la commune

M. le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2016 :

<u>INVESTISSEMENT :</u>		
Résultats antérieurs reportés :	-28 746,09 €	
Recettes réalisées	404 983,00 €	
Dépenses réalisées	-406 670,37 €	
Solde d'exécution	-1 687,37 €	Prévision DI 001 BP 2017
Restes à réaliser dépenses :	85 233,36 €	
Restes à réaliser recettes :	0,00 €	
Besoin de financement	86 920,73 €	
<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
Résultat exercice	225 100,07 €	
Résultat antérieur reporté	731 905,57 €	
Résultat à affecter	957 005,64 €	

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter du résultat comme suit :

Affectation en réserves (prévision et titre compte 1068 BP 2017) 86 920.73 €

Report à nouveau : (prévision RF compte 002 BP 2017) 870 084.91 €.

Affectation du résultat budget des ports

M. le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2016 :

<u>INVESTISSEMENT :</u>		
- résultats antérieurs reportés :	109 160,66 €	
- recettes réalisées :	44 996,43 €	
- dépenses réalisées :	-5 263,85 €	
SOLDE D'EXECUTION	148 893,24 €	Prévision RI 001 BP 2017
<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
- résultat antérieur reporté :	34 727,32 €	
- résultat de l'exercice :	-14 047,28 €	
RESULTAT A AFFECTER	20 680,04 €	
Report à nouveau :	20 680,04 €	Prévision RF compte 002 BP 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter du résultat comme suit :

Report à nouveau (prévision RF cpte 002 BP 2017) + 20 680.04 €.

Taux d'imposition 2017

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017 et de les maintenir comme suit :

- taxe d'habitation : 12.54 %

- foncier bâti : 17.98 %
- foncier non bâti : 30.92 %.

Mme Bazin donne lecture du commentaire écrit transmis par M. de Sariac :

Taux d'imposition 2017 : RAS, ne pas bouger les taux, c'est bien...mais de combien va bouger « l'assiette » du calcul...cela on l'oublie souvent et il y a bien une forme d'hypocrisie à la vue du résultat à payer !

Budgets primitifs 2017 commune et ports

Les budgets primitifs 2017 concernant la commune et les ports sont proposés.

Ils s'équilibrent en dépenses et recettes à :

BUDGET COMMUNE 2017		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	
Crédits votés		920 515,09	
Résultat reporté		870 084,91	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 790 600,00	1 790 600,00	
		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	
Crédits votés	1 704 179,27	1 791 100,00	
Restes à réaliser	85 233,36		
Résultat reporté	1 687,37		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 791 100,00	1 791 100,00	
TOTAL BUDGET	3 581 700,00	3 581 700,00	

BUDGET PORTS 2017		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	
Crédits votés	55 000,00	34 319,96	
Résultat reporté		20 680,04	
TOTAL FONCTIONNEMENT	55 000,00	55 000,00	
		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	
Crédits votés	154 500,00	109 460,66	
Résultat reporté		45 039,34	
TOTAL INVESTISSEMENT	154 500,00	154 500,00	
TOTAL BUDGET	209 500,00	209 500,00	

Mme Bazin donne lecture du commentaire écrit transmis par M. de Sariac :

Budget primitif 2017 Commune et Ports : Abstention

Parallèlement à ces budgets nous devons savoir les actions que la commune compte mettre en place en 2017. Il n'y a pas que les « grands projets » type restaurant scolaire...ou une salle multi-sport !!!

Bien d'autres choses sont à prévoir :

- sécurisation et accessibilité des abri-bus de la commune,
- plan de circulation rationnel, logique permettant un parking « officiel » de véhicules, sécurisant pour les voitures et les piétons en envisageant des élargissements de trottoirs,
- réhabilitation de notre éclairage public,
- ...

Avoir de l'argent c'est bien mais sans plan d'actions à y mettre en adéquation c'est un peu court !

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal,

Suite au reclassement des agents des collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2017, un adjoint administratif de 1^{re} classe est passé au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, et un adjoint technique de 1^{re} classe est passé un adjoint technique principal de 2^e classe.

Par ailleurs la dénomination des grades a été légèrement modifiée, il convient d'adapter le tableau des effectifs.

De plus, au titre de la promotion interne 2017, M. le Maire propose de promouvoir un autre adjoint technique ayant 10 ans d'ancienneté au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

DIT que le nouveau tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1^{er} mai 2017 :

- 1 adjoint administratif principal de 1^{re} classe TC
- 1 adjoint administratif principal de 2^e classe TC
- 1 adjoint administratif classe TC
- 2 adjoints techniques principaux de 2^e classe TC
- 5 adjoints techniques TC
- 1 adjoint administratif contractuel TNC 21/35^e
- 1 brigadier de police municipale TC.

Recrutement d'un agent contractuel

Le maire propose au conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent

contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir compléter l'équipe technique municipale notamment en remplacement des congés et éventuels arrêts maladie. Ce contrat fera également la continuité avec le contrat CAE créé en 2015 pour pérenniser le poste pour lequel la commune a bénéficié d'une aide conséquente depuis 2 ans

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques affecté à la voirie, espaces verts et bâtiments communaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 contre

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

DÉCIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2017 un poste d'agent d'entretien contractuel au service technique, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois,

DÉCIDE que ce contrat est conclu pour une durée de travail de 24 h par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 351 du grade de recrutement,

AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches qu'il convient, le contrat de travail à durée déterminée ainsi que tout document à intervenir.

Mme Bazin donne lecture du commentaire écrit transmis par M. de Sariac :

Recrutement d'un agent contractuel : Contre

Avant tout recrutement d'un agent supplémentaire, il nous faudrait connaître le temps d'occupation réel des agents actuels :

- Quelles sont leurs missions exactes, combien de temps prend chaque mission ?
- Pourquoi sont-ils « surchargés » ?
- Quelles sont les pistes d'optimisation des tâches ?

Admission en non-valeur

M. le Trésorier demande d'admettre en non-valeur, après décision de l'assemblée délibérante, des côtes aujourd'hui irrécouvrables

- Liste 2100050211 budget de la commune d'un montant de 529.90 €

- Liste 22104341411 budget annexe des ports d'un montant de 835.20 €.

Il s'agit pour le budget de la commune d'une location de salle municipale jamais réglée et dont le débiteur n'est pas solvable ; pour le budget du port, il s'agit de l'amodiation du domaine public maritime.

Il est à noter que même admise en non-valeur comptablement, les sommes peuvent toujours être recouvrées par le Trésor public et réintégrées dans la comptabilité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE**

l'admission en non-valeur de la location de la salle municipale pour un montant de 529.90 € sur le budget de la commune ;

l'admission en non-valeur de l'amodiation du domaine public maritime pour un montant de 835.20 € sur le budget du port.

Feu d'artifice 14 juillet 2017

M le Maire donne connaissance de la proposition transmise par Fillon Pyrotechnie pour la conception, la

Mme Bazin donne lecture
du commentaire écrit transmis par M. de Sariac :

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil que les plaques du monument aux morts, très endommagées vont être changées.

Il invite les élus, le 30 avril prochain à la commémoration du débarquement et de la libération à 9 h 30 au Pont de la Mer.

Il signale des plaintes d'administrés concernant des jeunes trop bruyants qui tournent sur des terrains avec leurs motos. La gendarmerie doit effectuer des contrôles mais il serait peut-être souhaitable de rencontrer ces jeunes et les sensibiliser aux nuisances qu'ils occasionnent.

M. le Maire rappelle également le mail transmis à chaque élu concernant le projet du PAPI Seudre (Programme d'action et de prévention des inondations). Il rappelle qu'il ne s'agit que d'une estimation pour permettre de demander des subventions auprès de l'Europe. Il informe également les élus, qu'une réunion a été organisée à la mairie de Chaillevette par M. Didier

sonorisation, la fourniture des produits pyrotechniques, la prestation de tir, l'assurance RC à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet d'un montant de 4 200 € TTC correspondant à 3 200 € TTC pour la pyrotechnie et 1 000 € TTC pour la sonorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de confier cette mission à Fillon Pyrotechnie et accepte le devis proposé,

AUTORISE le maire à signer les pièces à intervenir.

**Feu d'artifice 14 juillet 2017 : RAS...mais qui paye ?
La Mairie ou le CMAC ?
Et l'orchestre du soir c'est combien ?**

Quentin réunissant les élus des communes concernées par la Loi Littoral afin de confronter les problèmes de chacun à propos des autorisations de construire contestées par les services de la Préfecture.

Il signale également que le délai d'instruction du permis de construire du restaurant scolaire normalement de 3 mois est porté à 5 mois car le projet de construction se situe sur une zone archéologique et des autorisations spécifiques doivent être obtenues.

Encore en urbanisme, il informe qu'une administrée souhaite construire au lotissement des Aigrettes mais le règlement dudit lotissement ayant plus de 10 ans il n'est plus valable et empêcherait une construction car les distances à respecter hors lotissement ne le permettent pas. Il a la possibilité de prendre un arrêté pour proroger cette possibilité de construire sur les parcelles vides du lotissement.

Mme BAZIN donne lecture du commentaire écrit transmis par M. de Sariac :

Questions diverses de François de Sariac Conseil Municipal du mardi 11 Avril 2017

> **Eclairage public** : Un lampadaire est encastré dans les branches d'un arbre devant le domaine de Chatressac...mais il fonctionne.

Nos employés municipaux n'ont-ils pas pour tâche de faire des rondes dans la commune et de relever toutes ces anomalies ? Si non, pourquoi ?

> **Les WC derrière la poste** : Ces WC ont été équipés d'une targette rotative pour les fermer. Sa position a-t-elle été préalablement validée par un handicapé en fauteuil roulant ? Elle semble de conception bien légère pour ne pas se casser rapidement.

L'éclairage de ces WC ne s'allume que si on passe la main devant sa cellule à environ 10cm ! Autrement dit, ils sont inutilisables, porte fermée, pour quiconque ne peut lever la main à ce niveau. La présence de ce WC n'est pas signalée !?

> **Le développement ou la défense des commerces et de l'activité de notre commune** :

Nous sommes à mi-mandat et un de nos engagements de campagne était ce thème.

Plusieurs questions se posent à ce sujet :

— le site internet de la commune ne met pas en valeur ces activités car les adresses des sites internet des différents commerces ou activités ne sont pas « actives »...pourquoi ce blocage incompréhensible alors que toutes les autres communes le font ...et aussi pourquoi cette discrimination avec le site de la Country qui lui est bien actif ?

Réponse :

Il ne s'agit pas de discrimination, mais simplement que seule l'association de la country a demandé un lien avec son site. Si les commerçants ou les associations en font la demande et ont bien sûr un site, le lien sera rentré sur le site de la commune.

— la pérennité de notre Coop est problématique car la politique du groupe coop atlantique (Super U) n'est plus d'avoir de salariés dans leur boutique mais des gérants propriétaires de leurs murs... autrement dit « qui n'a pas les moyens de s'installer fermera automatiquement ! » Cette situation doit être finalisée par Super U fin 2017, tout début 2018.

Que va faire la Mairie face à ce problème de maintien du commerce de proximité.

Philippe Ménadier avait proposé que l'on étudie la création d'un pôle d'activité sur l'emplacement du terrain de foot. Ce pôle pourrait regrouper les activités d'épicerie de détail, d'une boulangerie, de l'implant postal, d'un lieu de permanence pour infirmière, d'un lieu pour l'installation d'un médecin, etc.... Cet endroit est de plus central et propice à une meilleure fréquentation que la zone du port de Chatressac. Cette proposition de Philippe mérite un meilleur accueil que celui « fermé » qu'il a eu lors du CM du 9 février 2017.

Réponse de M. le Maire :

il ne s'agit pas d'un accueil fermé à la proposition mais s'agissant d'un tel projet, il faut une réflexion avec les partenaires pour des financements adéquats pour que la commune puisse supporter la charge d'un si gros investissement. Il faut également trouver en aval les professions intéressées. Des communes voisines qui ont déjà des équipements pour accueillir un médecin n'en trouvent pas, il faut se poser la question si tout est à faire pour un éventuel médecin. Il en est de même pour les commerces. Il ne s'agit pas de construire sans garantie d'occupation. Le maire précise également que concernant la COOP, il est en contact avec des dirigeants saintais et que des projets devraient voir le jour d'ici peu.

> Site internet de la commune, planning des manifestations : Pourquoi le carnaval des enfants de l'école n'a-t-il pas été mis au planning alors que cela avait été annoncé lors de notre précédent conseil municipal avec la mise à feu de Monsieur Carnaval ?

Réponse de M. Guy Mary :

il s'agit d'un regrettable oubli, il s'en excuse.

> Peut-on avoir des explications sur le projet de salle multi-sports ? Dixit Vincent dans le Sud Ouest du vendredi 7 Avril 2017.

Réponse de M. le Maire :

il s'agit d'un problème de vocabulaire, c'est un espace multi sport.

> La Santonine a mis en place toutes ses jardinières en béton lavé. Elles vont être nettoyées et plantées en espérant qu'il n'y aura pas de vandalisme. Au total ce sont 30 jardinières qui ont été réparties dans la commune, représentant une valeur minimum de 6000€. Ces jardinières sont la propriété de l'association la Santonine.

SÉANCE DU 9 MAI 2017

Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2017 à l'unanimité.

Recours du Préfet au tribunal administratif

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une requête en référé a été déposée par le Préfet auprès du Tribunal administratif de Poitiers à l'encontre de l'arrêté n° PC 017 079 16 N0012 017 079 14 N0002 dé-

livré le 12 décembre 2016 et accordant un permis de construire au 3, chemin des Bois. Quatre recours ont également été déposés à l'encontre des CU opérationnels n° 017 079 16 N0056 délivré le 22 novembre 2016 au 2, sentier de Chanteloube, n° 017 079 16 N0068 délivré le 19 décembre 2016, rue de la Sablière, n° 017 079 16 N0069 délivré le 16 décembre 2016, rue des Aspics, n° 017 079 16 N0076 délivré le 12 janvier 2017, rue des Brandes.

L'avocat de la commune, spécialiste en droit public étant M^e Pielberg il serait souhaitable de recourir de

nouveau à ses services pour représenter la commune auprès du Tribunal administratif de Poitiers.

Mme Gonzalez, concernée par le recours, M. Duc ancien propriétaire d'une parcelle et M. Débarbouillé ayant un lien de parenté avec un pétitionnaire ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal, par 12 voix,

- **AUTORISE** M. le Maire à ester en justice devant le Tribunal administratif de Poitiers et à signer tous documents à intervenir concernant ce recours,

- **DÉSIGNE** M^e Hervé Pielberg avocat à Poitiers pour représenter et défendre la commune de Chaillevette devant le Tribunal administratif de Poitiers.

Les élus débattent sur l'application avant et après 2014 de la loi littoral et du principe des constructions en centre bourg. Or, la commune de Chaillevette n'a

pas de centre bourg mais des hameaux avec des constructions existantes. Ils se posent la question du nombre de maisons pour constituer un hameau. La vision des services de l'État leur semble très restrictive par rapport à la réalité du terrain.

Subventions 2017

Le maire rappelle au Conseil municipal que lors du vote du budget, les subventions n'ont pas été attribuées comme il convient pour l'année 2017.

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions parvenues en mairie,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANTS 2016	PROPOSITIONS 2017
Collectif caritatif du Canton de LA TREMBLADE	750,00 €	800,00 €
Donneurs de sang du Canton de LA TREMBLADE	100,00 €	100,00 €
FNACA		100,00 €
Groupeement des pensionnés de la marine marchande LA TREMBLADE	200,00 €	200,00 €
Refuge des amis des Bêtes de Royan	100,00 €	100,00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer de LA TREMBLADE	300,00 €	300,00 €
Total	1 450,00 €	1 600,00 €

Questions diverses

M. Ménadier rappelle que la fête foraine a eu un franc succès et il signale que pour l'année prochaine, l'Association des parents d'élèves envisage de tenir un stand de crêpes.

M. Débarbouillé signale qu'un dépôt sauvage de verre a été effectué au pied de la colonne à verre de la rue du Céleri.

Mme Poitevin informe que les raccordements électriques de la rue des Brandes seront effectués dans les jours à venir.

Mme Gonzalez signale de nouveau que la porte des WC publics de Chaillevette est cassée.

M. Duc propose de nettoyer et rafraichir le mur de l'ancien camping. Il faudrait aussi installer un portail en

haut de l'ancien camping pour que les agents puissent passer avec la tondeuse sans défaire le grillage.

M. de Sariat signale qu'il a trouvé un narguilé le long du grillage du camping du côté du terrain de football. Il l'a remis aux gendarmes lors de leur passage le jour des élections.

Il signale également que l'association la Santonine organise le week-end des 13 et 14 mai le salon du jardin et plein air sur le site de l'ancien camping. L'installation commencera dès mercredi 10 mai.

Il propose qu'un électricien mette en sécurité les tableaux électriques du bâtiment central du camping pour éviter de faire traverser des rallonges électriques pour les stands.

Mme Bazin signale la brocante de l'Association des parents d'élèves le 11 juin 2017.

Téléphone / Fax :
05 46 36 44 99
 Email : ent.olivier.richon@orange.fr
Ets Olivier RICHON
 20 bis, rue des Brassons
 17390 LA TREMBLADE
PLOMBERIE SANITAIRE
CHAUFFAGE DEPANNAGE
RAMONAGE ZINGUERIE



Entreprise ORION - 17920 BREUILLET
ENTRETIEN ET CRÉATION PARCS ET JARDINS
 ÉLAGAGE - ABATTAGE - DÉBROUSSAILLAGE
 CLÔTURE - MAÇONNERIE PAYSAGÈRE
 BOIS DE CHAUFFAGE
Christian ORION
 06 86 75 05 99
Sébastien ORION
 06 60 48 92 41
 50 % de crédit d'impôt



POINT SUR LA VOIRIE

Rue des Brandes

Le Syndicat de voirie nous a présenté dans le cadre du mandat qui lui a été confié le montant estimatif des travaux. Ils s'élèvent à environ 311 000 € TTC. Une consultation des entreprises se déroulera dans le courant du mois d'août et les travaux devraient commencer en septembre. Des réunions de concertation avec les fournisseurs d'énergie (électricité, eau, téléphonie) auront lieu dans le même temps.



Rue du Porche

Le Syndicat nous a présenté l'avant projet de l'aménagement. Toutes les questions de propriétés ne sont pas réglées. Le projet devrait nous être présenté à la rentrée et une réunion d'information des riverains sera alors organisée.



Rue de la Mairie

Afin d'essayer de réduire la vitesse en ville, et de réaménager les trottoirs de la rue de la Mairie, entre le passage à niveau et la place de Verdun, un projet doit nous être présenté. S'agissant d'une voie départementale une concertation avec le Conseil départemental était un préalable. Un relevé topographique a été établi. Une réunion des principaux partenaires sera organisée à la rentrée.



DE NOUVEAUX APPONTEMENTS À CHATRESSAC



Deux nouveaux pontons réalisés par les ouvriers municipaux sont en cours de réalisation au port de Chatressac. Ils permettront l'accueil de 4 bateaux de plaisance, répondant ainsi à la forte demande que nous connaissons ces temps derniers.

PETIT RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION DES NUISANCES SONORES



L'usage par les particuliers d'appareils bruyants ou de machines, dont celles à moteur thermique pour des travaux de bricolage, de jardinerie, d'entretien des pelouses (etc.) n'est autorisé qu'à certaines heures de la journée.

Suivant l'arrêté préfectoral les horaires sont les suivants :

- lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nous demandons à chacun de respecter ces horaires. S'il est constaté qu'un tiers ne respecte pas cette réglementation un procès-verbal de 3^e classe (68 €) pourra être établi par le policier municipal. Merci de votre compréhension.

NOTRE BOULANGER INNOVE...

Comme vous avez déjà pu le remarquer un nouveau service est proposé par la boulangerie de Jérôme Gaillardon. À toute heure, en libre service, vous pouvez acheter votre baguette fraîche. Un service qui ne manquera pas de servir aux imprévus...



5^E ÉDITION DU SENTIER DES ARTS

DU 16 SEPTEMBRE AU 5 NOVEMBRE 2017

Regard hors saison, d'un estuaire à l'autre... de la Seudre à la Gironde.

Un itinéraire qui valorise les estuaires de la Seudre et de la Gironde en imaginant des escales artistiques dans 6 communes. Sur la Seudre ont été choisis les sites de l'éguille, Mornac et Chaillevette. Le port de Chatressac a été retenu par la Cara. Au fil de cette déambulation, des artistes inspirés par le lieu et la magie de la lumière disposeront 3 œuvres. Intégrées au paysage, elles apporteront une autre vision des lieux que nous connaissons, en leur conférant une poésie qui nous invite au rêve.

« L'art ne s'apprend pas, il se rencontre » (André Malraux).

Aussi, c'est à cette rencontre que nous vous convions pour découvrir toutes les œuvres qui jalonnent les parcours de cette nouvelle édition du Sentier des Arts.

Un dépliant du sentier des arts sera à votre disposition à la fin août, à la mairie de Chaillevette.



Une œuvre du Sentier des Arts

Dans le cadre de cette manifestation, une randonnée pédestre sera organisée du port de Chatressac au port de Mornac, le samedi 7 octobre au parking du port de Chatressac, à 14 h. Renseignements : 05.46.36.60.25.

JEUDIS MUSICAUX À CHAILLEVETTE LE 29 JUIN À 20 H 30



La 29^e édition de musique classique a débuté cette année à Saint Palais. Le directeur artistique pour la

Cara, Yann Le Calve a encore choisi pour Chaillevette un concert d'exception avec les violoncellistes de la famille Pidoux. Raphaël Pidoux était entouré de ses deux élèves du conservatoire national supérieur de musique de Paris, Iris Guémy et Hanna Salzenstein, de son père Roland Pidoux, et de son fils Gabriel au hautbois. Ils ont interprété des œuvres de Bach et d'autres compositeurs peu joués. Belle soirée malgré la pluie...

UNE NOUVELLE CABANE DE DÉGUSTATION À CHATRESSAC



À partir du 1^{er} juillet la cabane de Chat'sâ ouvre ses portes. Vous y trouverez dégustations d'huîtres, de gambas (en saison), de moules, de fruits de mer. Tous les mardis soirs moules frites à volonté. Vous pourrez aussi acheter et emporter : huîtres, moules, et plateaux de fruits de mer (sur commande). Enfin, la cabane propose l'expédition d'huîtres toute l'année en France métropolitaine.

SILENCE ON TOURNE !

FR3 une nouvelle fois est attiré par nos rives de Seudre, et à la recherche de sujets originaux, a choisi 3 thèmes bien en accord avec les beaux jours.

Pour ceux qui ont eu le plaisir de regarder la chaîne régionale, ils auront pu voir Yvette Gadras et notre Marco « municipal » vanter la qualité de leurs motos d'une autre époque, et conter leurs aventures du siècle dernier en deux roues, à notre excellent journaliste Olivier Riou !

Ils auront pu admirer aussi les kayaks multicolores de notre sympathique Yann Tessier (Seudrement Kayak) qui enlumine nos rives envasées en exaltant leur charme, et convoyant ce jour là Aurélie la preneuse de son, et Antoine le preneur d'images, en toute sécurité vers le marais où Bruno Gass devait leur expliquer l'histoire de l'huître et des gambas.

Beau reportage encore une fois que l'on ne demande qu'à voir et à revoir !



PÔLE EMPLOI

MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE DU CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATIONS INTERCOMMUNAL (POINT EMPLOI)

Cette offre de service s'adresse à TOUT PUBLIC.

En effet, que vous soyez demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi, salariés ou employeurs (entreprise ou particulier), vous y trouverez un accompagnement pour vous aider à effectuer vos démarches vers l'emploi, la formation ou à répondre à une question sur un projet professionnel.

Le conseiller du point-emploi propose un accompagnement tant au niveau de la gestion des outils informatiques, que d'une écoute approfondie de votre projet professionnel lors d'un entretien individuel sur rendez-vous.

Il met en place et anime également des ateliers individuels ou collectifs sur les différentes thématiques liées à l'emploi.

Permanence tous les 15 jours, le MARDI APRÈS-MIDI de 13h30 à 17h30

Mairie de Chaillevette

30, rue de la Mairie

17890 CHAILLEVETTE

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter :

M. Éric DENAËS

CCAS de La Tremblade

Tél : 05.46.36.65.83



SORTIE DES PS/MS

Vendredi 2 juin, la classe de PS/MS a effectué une sortie à Royan. Ils ont ramassé des coquillages sur la plage de la Grande Conche et ont construit des châteaux de sable. Le pique-nique dans les jardins du Parc a permis à chacun de refaire le plein d'énergie avant de jouer sur la structure de jeux.

La classe de PS/MS a travaillé sur le thème des pompiers cette dernière période de classe. Ils avaient envoyé un courrier à la caserne de Royan pour demander à la visiter.

L'après-midi, leur vœu a été exaucé : les pompiers les ont accueillis. Les enfants ont découvert les ambulances, le matériel de secours, vu les gyrophares s'allumer, entendu la sirène. Ils ont pu s'exercer à l'ouverture et à la fermeture de petites lances à eau.





NATATION SCOLAIRE

Les élèves de CP et de CEI ont bénéficié de 12 séances de natation à la piscine de Saujon. Ils s'y sont rendus du mois de janvier au mois d'avril, accompagnés par des parents volontaires qui se sont rendus disponibles malgré leurs obligations personnelles et nous les en remercions vivement.

L'objectif de ces séances est d'approprier le milieu aquatique. Certains élèves ont appris à nager et d'autres se sont perfectionnés. Le groupe de CEI a passé le test voile, test qui permet d'accéder aux activités nautiques proposées en CE2/CM1 et CM2 (surf, kayak et voile).





PROJET JEUX COOPÉRATIFS ET COLLECTIFS

Tout au long de l'année, les élèves de CP/CE1 ont pu jouer à différentes sortes de jeux : coopératifs, collectifs, de plateaux... Ainsi, ils ont développé des compétences telles que le respect des règles, accepter de perdre, expliquer des règles à un camarade, la mise en place de stratégie, la coopération... Ces moments ludiques ont débuté avec des joueurs peu enclins à supporter l'échec. La persévérance a permis à ces élèves de surpasser ce sentiment et prennent du plaisir à jouer avec leurs camarades.

Le projet devait se solder par une visite dans une ludothèque mais cette sortie semble compromise par manque de disponibilités des différentes structures contactées.

STRUCTURE DE LA COUR DE LA MATERNELLE



Après une longue période sans jeu, la mairie nous a fait réinstaller une nouvelle structure. Nous sommes vraiment très contents de pouvoir retourner jouer dans « le jeu ». Comme il restait de la place, les maîtresses en ont profité pour rajouter des jeux d'équilibre. Merci beaucoup !

ENCORE UNE BELLE ANNÉE POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Nos événements ont encore eu du succès. Un nouvel événement cette année : une randonnée pour découvrir notre beau village et ses ports, 84 personnes ont participé, une belle fierté pour l'association.

Cette année est ma dernière année en tant que présidente, je suis fière de tous les projets accomplis pour les enfants avec mon équipe en collaboration avec les professeurs des écoles. Je remercie l'ancienne et l'actuelle municipalité ainsi que les parents pour leur aide. Mais avant tout je tiens à remercier toutes les personnes qui ont fait ou qui font partie de mon équipe ainsi que les professeurs des écoles pour leur investissement et leur confiance.

Merci à tous pour votre accompagnement durant ces 7 années de présidence qui ont été un véritable plaisir pour moi. Je souhaite transmettre mon tablier et surtout n'hésitez pas à rejoindre l'association pour poursuivre tous ses projets pour nos enfants.

La présidente, Angele Bazin

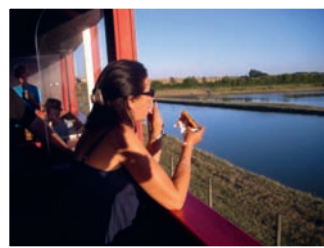
FAITES VOTRE MARCHÉ AVEC LE TRAIN DES MOUETTES

Le Train du Marché, en concert avec le Train des Mouettes, participe à une mobilité douce. Fort du constat de saturation de la desserte routière du grand marché de La Tremblade, le samedi matin en juillet et août, le Train des Mouettes propose un voyage en train à coût modique : 4 €.

Le Train du Marché dessert toutes les gares de la ligne : Saujon, Mornac-sur-Seudre, Chaillevette, Étaules, Arvert, pour arriver à La Tremblade. D'autres arrêts sont possibles sur demande préalable à la gare.

Les horaires du Train du Marché :

	Départ	Arrivée
Saujon	8 h 45	12 h 45
Fontbedeau	8 h 56	12 h 30
Mornac	9 h 15	12 h 15
Chaillevette	9 h 32	12 h 00
Etaules	9 h 42	11 h 48
Arvert	9 h 42	11 h 48
La Tremblade	9 h 50	11 h 40



Le temps libre pour le marché est de 1 h 30. La gare de La Tremblade est située à 100 m du début du marché : l'accès piéton est idéal.

Changez vos habitudes, ne stressez plus pour vous garer, prenez le Train du Marché !

Informations sur www.traindesmouettes.fr ou au 05.46.05.37.64.



Georges Fontaine mars 2016

CLUB CHAILLEVETTE LOISIRS

Notre Club, selon son habitude, a connu cette année encore, une activité débordante !

En janvier, après le petit loto de début de mois et le partage de la traditionnelle galette des rois, une première sortie a été programmée.

En février nous avons eu droit à un repas spectacle équestre à La Palmyre.

En mars nous avons organisé l'un de nos grands lotos qui a été fort apprécié par la qualité de son organisation et celle de ses lots !

En avril le samedi 8, c'est le repas musical dit « Bal des Fleurs » qui a rencontré son habituel franc succès, car la distribution de petits pots de plantes diverses à chaque convive et le décor soigné de la salle en font une manifestation fort originale et inédite. Le jeudi 20, deuxième sortie pour une journée vendéenne au Fenouiller avec déjeuner spectacle « La noce de la feuille à Zidore ». Sortie là encore très prisée des participants !

En mai, le dimanche 14, les « 3 Canards », dont le renom est bien connu dans notre presqu'île d'Arvert, ont servi à la soixantaine de convives que nous avons réunis, un menu raffiné très apprécié. Là encore, la tradition établie en notre Club nous a valu l'organisation, dans la foulée, d'un sympathique petit loto digestif.

En juin, le 22, troisième sortie pour une journée gourmande dans le marais poitevin. Le 30 clôture des activités avec le traditionnel pique-nique de « Tonton Luis » à l'ex-camping de la commune dont l'ombrage nous accueille chaque fin de saison printanière. Ce mois de juin fête aussi les pères et mères ainsi que les anniversaires de juin et juillet.

Juillet et août voient alors une trêve dans nos activités, la période des vacances scolaires permettant ainsi à la plupart d'entre nous de se retourner vers des occupations plus familiales. La reprise des activités, selon l'habitude, est prévue le premier vendredi de septembre à 14 h 30 dans la petite salle des fêtes.

Bienvenue à tous ceux qui aiment la rencontre et les jeux, nous vous accueillerons avec plaisir, et dans cette attente, nous vous souhaitons à tous un bon été.

Les membres du bureau

PS : Pour information notre prochain grand loto est prévu le 30 septembre dans la salle des fêtes d'Arvert, car la grande salle de notre commune, qui servira de cantine aux enfants pendant les travaux de construction d'un restaurant scolaire attendant à l'école, ne sera pas disponible pendant un certain temps.

LA SANTONINE DES PIERRES ET DES RACINES



Succès confirmé pour le 2^e salon du jardin organisé par la Santonine des pierres et des racines, qui s'est tenu à Chaillevette les 13 et 14 mai derniers.

Merci aux nombreux visiteurs, venus nous rendre visite, ils ont apprécié la diversité des stands, les exposants présents ont permis la bonne réussite du salon, merci à eux.

Beaucoup de chaillevettons étaient présents à la soirée dansante, qui a remporté un vif succès animé par Tito Clément.

Un grand merci à tous, merci également aux adhérents actifs aux nombreux sympathisants de la Santonine qui nous ont apporté leur aide, (prêt de tivolis, de matériel divers, etc.) au restaurant « l'Antre potes » pour le prêt de sa cuisine et son aide à la préparation des brochettes servies le samedi soir et merci aux ostréiculteurs qui nous ont si gentiment offert les huîtres.

Merci à M. le Maire et aux employés municipaux qui nous ont apporté leur aide.

La Santonine poursuit le fleurissement de la commune, et prépare de nouvelles activités.

À bientôt donc.

Prochain grand rendez-vous : le marché d'automne 2017.

Renseignements ou adhésions à la Santonine : merci de contacter Marie-Jo Besson : 06 30 66 00 95 ou mariejo.bb@orange.fr

Marie-José Besson

Guillaume BESSON

Plaquiste Poseur

*Fourniture et pose de menuiseries
(tous types) et portails*

17890 Chaillevette

gbeson-realisation@orange.fr

06 58 56 23 22 – 05 46 85 32 15



PENTATHLON : AXELLE GROS, UNE FUTURE GRANDE CHAMPIONNE

Tout a commencé il y a deux ans par un courrier du responsable du pôle France qui souhaitait qu'Axelle, 15 ans à l'époque et minime, intègre le pôle de pentathlon moderne de Talence, près de Bordeaux.

Les résultats d'Axelle aux championnats de cross et de natation avaient tapé dans l'œil du sélectionneur.

Sans se poser trop de questions et avec l'aval de ses parents, Axelle a donc intégré le pôle Espoir de Bordeaux pour pratiquer le pentathlon moderne.

Qu'est ce que le pentathlon moderne me direz vous ?

C'est le fruit d'une longue histoire qui nous fait remonter à l'époque médiévale, où la garde rapprochée des grands seigneurs et du roi, était constituée de gars costauds sélectionnés parce qu'ils étaient à la fois bon cavaliers, bon nageurs, bon bretteurs, bon coureurs, et bon tireurs.

C'est ainsi que le pentathlon moderne a ainsi été défini par le baron Pierre de Coubertin lui même et qu'il est devenu une des plus vieilles disciplines olympiques : équitation (saut d'obstacles), escrime, natation (200 mètres nage libre) et combiné (tir plus course à pieds selon le même fonctionnement que le biathlon).

Les plus jeunes commencent par 2 disciplines (le laser run : tir plus course) puis 3 avec la natation puis 4 avec l'escrime puis 5 dès l'âge adulte.

Les résultats d'Axelle ont tout de suite été brillants. Dès le premier championnat de France elle termine 2^e du laser run (50 secondes pour toucher les cibles puis 800 mètres le tout 3 fois).

L'année suivante toujours minime elle participe au championnat du monde à Perpignan et termine 16^e.

En 2016, au championnat de France laser run plus natation elle termine première.

Lors de son premier tétathlon, elle termine 3^e. Et ça continue, en mai 2017 elle participe au tétathlon international de Barcelone et termine 6^e et première française .

Le prochain objectif c'est le championnat du monde à Prague qui commence le 17 juillet. Puis les qualifications aux Jeux olympiques de la jeunesse à Lisbonne et les championnats d'Europe également à Lisbonne.

Très bien entourée par ses parents, Axelle, qui passe ses semaines à Talence et qui n'est donc à Chaillevette que le week-end quand elle n'a pas de compétitions ou de stages, dégage une impression de sérénité totale. Aux questions concernant les qualités requises pour pratiquer ces différents sports, elle précise que d'abord il est fondamental de gérer le stress, notamment pour l'escrime et le tir, d'être endurante et d'avoir de la volonté rajoute, Caroline la maman.

Nul doute qu'il faut être parfaitement organisé et équilibré pour gérer correctement cette vie particulière . 22 à 24 heures d'entraînement par semaine, des déplacements, un coût de formation qui n'est pas négligeable (5000 à 7000 € par an).

Etudiante en première, Axelle a défini ses objectifs pour 2018. Réussir son Bac en premier et se qualifier pour les Jeux olympiques de la jeunesse qui se dérouleront à Buenos Aires.

Elle se prépare calmement et lucidement à devenir une grande championne.

Elle pratique depuis de nombreuses années l'équitation et elle est déjà prête à se confronter aux autres compétiteurs dès qu'elle en aura l'âge.

Guy Mary



Axelle entourée de ses parents



COMITÉ MUNICIPAL D'ANIMATIONS DE CHAILLEVETTE

Voici les principales dates à retenir pour les prochains mois :

- 2 juillet : Brocante sur le port de Chatressac.
- 14 juillet :
 - 10 h jeux pour les enfants (parking salle des fêtes)
 - 12 h 30 défilé de voitures anciennes
 - à partir de 20 h repas et animations musicales suivi du traditionnel feu d'artifice sur le port avec cette année une surprise
 - bal populaire sur la place.
- 15 août :
 - à partir de 20 h, sardinade sur le port de Chaillevette avec animation musicale.
- 29 juillet et 9 août : repas organisé par le Train des Mouettes en collaboration avec le CMAC.
- 2 septembre : Remontée de la Seudre.
 - 12 h pique-nique à l'ancien camping municipal
 - départ du port de Chatressac en canoë
 - randonnée à pied, à vélo et à cheval au départ de l'ex-camping municipal de Chaillevette
 - 16 h arrivée des randonneurs et marché fermier
 - 19 h remise des prix, apéritif offert par la commune
 - à partir de 20 h repas fermier.
- 3 décembre Téléthron (toutes les initiatives seront les bienvenues pour cette manifestation).
- 10 décembre marché de Noël.

Pour cause de la construction du nouveau restaurant scolaire, la salle des fêtes ne sera pas disponible. De ce fait, diverses solutions sont envisagées pour maintenir cette animation. Nous vous en parlerons dans le prochain Chaill'info.

LE VRAI CONSEIL



Image Son
Multimédia Electroménager



ELECTRO-HALL GUÉDEAU MÉCHAIN
17920 Breuillet - Tél. : 05 46 22 76 17



Travaux publics et privés - Terrassement - Enrobés
Assainissement - Matériaux - Démolition

Eric BOULLLOUD
Gérant
06 74 55 18 45

Bureaux et dépôt: ZAC des Brégaudières 17390 LA TREMBLADE
Siège social: BREUILLET BP 50370, 17203 ROYAN cedex
Téléphone : 05.46.23.39.89 - Fax : 05.46.23.21.46 - accueil@arev-tp.fr

Intermarché

ZAC DES BREGAUDIERES - 17390 LA TREMBLADE
Tél. 05 46 36 52 22



www.intermarche.com



L'ANTRE POTES
Place du Champ de Foire
17750 Étaules
Tél. : 05 46 76 44 17



OPTIMHOME
immobilier

ACHAT - VENTE - ESTIMATION
Maisons - Appartements
Terrains à bâtir

Maurice MONTANGON - 06 19 92 06 22



maurice.montangon@optimhome.com
www.montangon.optimhome.com

+25 ans d'expérience
RSCAC La Rochelle - 381722644

CHOLET MULTISERVICES

Maçonnerie, Bricolage, etc.

- TERRASSEMENT •
- ENTRETIEN JARDIN •
- PLACO •

Cholet Stéphane
14, rue de Beauregard
17890 CHAILLEVETTE
Tél. : 06 09 70 96 17
ou 05 46 47 04 57

AG DE L'ASSOCIATION DE CHASSE



Chaillevette est une commune appréciée des chasseurs, mais ceux-ci sont toutefois un peu timides lorsqu'il s'agit d'assister à leur assemblée générale annuelle. En effet le lundi 29 mai dans

la salle de la mairie régnait en soirée une ambiance bon enfant mais pas suffisamment fréquentée aux dires du président. Néanmoins les meilleurs étaient là, et ils ont pris activement part aux débats.

Le rapport financier a été présenté en termes clairs et précis, et a été voté à l'unanimité.

Dans les sujets du jour, ont été évoqués les problèmes de parking lors des parties de chasse, le président et son bureau rappelant fermement la nécessité d'avoir en toute circonstance une attitude responsable afin d'éviter les critiques de la population. Il a bien sûr été rappelée l'absolue nécessité de garder les distances réglementaires lorsqu'on chasse près des agglomérations, et également de respecter strictement les angles de tir.

Rappel également de se limiter, hors plan de chasse, à deux chiens d'arrêt par chasseur, et puisqu'il est question de chiens, les chasseurs en ont profité pour demander à ce que soit rappelé à tous que la divagation de nos amis à quatre pattes est interdite... voilà qui est donc chose faite.

La soirée s'est terminée enfin par un petit pot de l'amitié offert par le maire... tant pis pour les absents, rien ne leur a été livré à domicile !

POINT DE DISTRIBUTION DU COLLECTIF CARITATIF À CHAILLEVETTE



Les bénévoles au boulot

Notre canton est doté, depuis un certain nombre d'années, d'un collectif caritatif qui vient en aide aux personnes à faibles revenus en pratiquant à très bas prix des ventes de produits alimentaires (un forfait de 1 € par panier de 8 à 9 kg de nourriture variée et équilibrée).

Jusqu'ici la distribution se faisait sur le territoire de La Tremblade, en un seul point, dans la zone artisanale des Brégaudières ce qui ne répondait pas tout à fait aux souhaits des organisateurs. En effet compte tenu de la dispersion des lieux d'habitation des clients du Collectif, il était bon de diversifier les points de distribution. Notre conseil a donc accepté bien volontiers de prêter un mardi après-midi sur deux le bar de notre salle des fêtes. Celui-ci étant doté d'un frigo et d'un congélateur, le bar lui-même représentant un guichet idéal de distribution... tout le monde est heureux !

Nous ne pouvons que constater le choix judicieux des organisateurs du collectif caritatif, si l'on en juge par la forte fréquentation du nouveau point de distribution qui dessert ainsi Chaillevette, Mornac, Breuillet, et Étaules pour sa partie Est.



CENTRAKOR

DES AFFAIRES EN OR

LA TREMBLADE

**ZAC LES BRÉGAUDIÈRES
(À CÔTÉ DE INTERMARCHÉ)**

05 46 36 08 19

Naissances



- **Nathanaël PINARD**
né le 6 avril 2017
- **Lucy SORLUT SENGELIN**
née le 11 avril 2017

Au revoir Elisabeth DUCOU

Elle est partie dans la dignité, elle est partie ainsi qu'elle le voulait, en ses derniers jours de son quatre vingt treizième printemps, dans sa maison, au sein de sa famille d'adoption et de ceux qui n'ont jamais cessé de la choyer. C'est une nouvelle page de notre histoire chaillevetonne qui se tourne.

En vérité, elle n'est pas vraiment partie, puisqu'après une émouvante cérémonie religieuse et œcuménique au temple de Chaillevette, elle a été confiée à sa terre natale, près des siens, dans son cimetière familial. Nous l'avons accompagnée et il nous a été donné d'entendre nombre de témoignages, parfois émus, parfois souriants, mais tous unanimes, évoquant l'être exceptionnel qu'elle fût. C'est sur une musique de Mendelssohn qu'elle avait elle-même choisie, qu'elle a été inhumée, juste à coté de son frère.

Jean Daniel ROUFFINEAU nous a quittés

Il ne fera plus flamber ses terrées, il ne nous ouvrira plus ses succulentes huîtres, revêtu de sa cote bleue et coiffé de son éternel bonnet rouge.

Là également, une époque prend fin. Nous le regretterons tous notre Jean Daniel, personnage inoubliable parmi d'autres qui font la saveur de notre terre saintongeaise. Sa verve bon enfant, son amitié nous manqueront. Notre port cet été sera en deuil par sa terrasse devenue déserte et silencieuse.

À Anne-Marie, à ses parents à ses enfants et toute sa famille nous adressons d'affectueuses pensées et nos plus sincères condoléances.

Et puis nous avons dû dire adieu à « Pupuce ». **Dominique BARATON** était cette maman et grand maman qui est partie bien trop jeune et dont le surnom évoquait toute la tendresse qu'elle partageait avec les siens et bien au-delà. C'est elle que l'on retrouvait lors de nos marchés de Noël tenant son stand de merveilleuses et émouvantes poupées tricotées dont un certain nombre ont fait le bonheur d'œuvres humanitaires. Comme nous tous, elles pleurent aujourd'hui le départ de Pupuce...

Enfin, notre municipalité tient à adresser à tous ceux, trop nombreux ces temps derniers, qui ont perdu un être cher, le témoignage de sa plus sincère tristesse et de sa solidarité.

BAR PUB Le Longford

Bières et Whisky d'Irlande

Ouvert de 7 h à 23 h tous les jours
(sauf mercredi) & 7/7 à compter du 01/07

PLACE DE CHATRESSAC
CHAILLEVETTE



SARL LEROUX & CREPOL
Peinture/Déco/Placo



NEUF ET RENOVATION

- Peintures intérieur et extérieur
- Décoration, aménagement
- Plaquisterie, isolation
- Revêtements de sols et murs
- Ravalement de façade
- nettoyage de toiture ...

3 Rue de la mairie
17890 chaillevette
mobile: 06 58 03 72 05
fixe: 09 52 92 14 02
mail: fr.lerouxtravaux@gmail.com

ECOLE D'EQUITATION

"LE PETIT CARROUSEL"

ENFANTS COURS - PROMENADES ADULTES

ROND-POINT DE CHAILLEVETTE

RENSEIGNEMENTS ☎ 06.98.95.10.59 / www.lepetitcarrousel.com

• VIDANGES

Fosses, puits, puisards,
bacs à graisse, piscines...

• DÉBOUCHAGE

Nettoyage de canalisations

• HYDROCURAGE

• ENTRETIEN DE RÉSEAUX

Pluviaux et tout à l'égout



INSPECTION
VIDÉO
DE VOS CANALISATIONS

47, Bd JOFFRE - 17390 LA TREMBLADE

TÉL :
05.46.36.04.99
FAX : 05.46.36.06.93

INTERVENTION RAPIDE
ROYAN-LA TREMBLADE-MARENNES-OLÉRON
DEVIS GRATUIT

S.A.R.L.
**JEAN-JACQUES
SARRY**
MAISON FONDÉE EN 1930

- FUEL domestique
- CHARBON
- BOIS GRANULÉS

Disponibilité, proximité, travail soigné
sont les maîtres mots de notre société



Delphine CHALLENGE

+33 (0)6 52 42 69 71
delphine.challenge@coldwellbanker.fr



L'IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE

www.immobieliere-internationale.fr
www.coldwellbanker.fr



Chaque agence ou bureau est
Juridiquement et Financièrement Indépendant

EURO MENUISERIES

Saintes - Royan

Construire / Rénover - Particulier et Professionnelles

PVC - ALU - BOIS

Portes - Fenêtres - Fermetures - Coulissants
Volets - Stores - Portes de garage
Portails et clôtures PVC - Alu - Fer forgé
Volets roulants - Pergolas - Automatismes



PARTENAIRE DE LA MAISON

SAINTES

6, rue de la Boissarderie
Z.I de l'Ormeau de Pied
17100 SAINTES
Tel : 05 46 93 33 44
Fax : 05 46 93 33 66
saintes@euro-menuiseries.fr

ROYAN

11 rue Denis Papin
Z.C Royan 2
17200 ROYAN
Tel : 06 46 02 62 75
Fax : 05 46 02 78 05
royan@euro-menuiseries.fr





AGENDA

2 juillet : Brocante CMAC

14 juillet : Fête au port de Chatressac

29 juillet et 9 août : Repas organisé par le Train des Mouettes

15 août : Fête au port de Chaillevette

25 août : Fête de la mer à Chatressac

2/3 septembre : Remontée de la Seudre

3 décembre : Téléthron

10 décembre : Marché de Noël